

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2008

Présents :

Mesdames COIFFARD Corinne, DELAGE Jeannine, DELAVEAU Véronique, POTHET Annie, TEXEREAU Catherine,
Messieurs BOUFFARD Patrick, DUPONT Didier, GIRAUD Alain, HENRY Jean-Michel, JEANNETON Olivier, MAURIN Michel, PEGUIN Francis, PELLETIER Philippe, RINAUD Philippe

Absents excusés : Madame COUTURIER-LANSMANN Brigitte,

Secrétaire de séance : Madame Corinne COIFFARD

I – Approbation du procès verbal de la réunion du 28 octobre dernier

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des modifications à apporter sur le procès-verbal de la séance du 28 octobre dernier.

Vote concernant l'approbation du PV du 28 octobre 2008 :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

II – Additif à l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'ajouter deux points non inscrits à l'ordre du jour à savoir :

- Virement de crédits
- Convention de mise à disposition de la voirie communale

Vote concernant l'inscription de ces points à l'ordre du jour :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

III – Agence Postale Communale

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils avaient opté pour la mise en place d'une agence communale postale et leurs présente la convention relative à l'organisation d'une telle structure élaborée en partenariat avec l'association des Maires de France et La Poste.

La durée de cette convention est librement fixée par une durée comprise entre 1 et 9 ans.

Le tarif de l'indemnité compensatrice pour 60 heures d'ouverture mensuelle et plus, s'élève à 833 €/mois soit par an 9.996 €, revalorisée chaque 1^{er} janvier.

Monsieur le Maire précise que la commune prendra la compétence de l'agence postale communale au 1^{er} mai 2009 et que les horaires d'ouverture pourraient être les suivants : du lundi au samedi de 8h30 à 12h00.

Vote concernant l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la dite convention et la fixation des horaires d'ouverture comme indiqués ci-dessus :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

IV – Bail de location des terres à Monsieur COUTURIER Laurent

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est donné en bail à Monsieur COUTURIER Laurent des terres pour environ 7 hectares. Ce bail n'est pas arrivé à son terme mais il convient de le modifier du fait du changement de Municipalité.

Vote concernant l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le bail de location dans les mêmes conditions :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

V – Augmentation de la durée du temps de travail d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation du nombre de rationnaire à la cantine et pour être en phase avec les horaires effectués, il est nécessaire d'augmenter la durée du temps de travail de la cantinière à savoir 1h par semaine en temps annualisé soit 33h au lieu de 32h par semaine.

Vote concernant l'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe en charge de la cantine soit de 32h à 33h : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

VI – Taxe Assainissement 2009

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de voter le taux de la taxe d'assainissement pour l'année 2009 et qu'il convient de maintenir une majoration de l'ordre de 2% du taux et de 10 % de la part fixe.

Proposition :

Taxe assainissement	Année 2008	Proposition 2009
Taux	0,55 €	0,56 €
Part fixe	10,00 €	11,00 €

Vote concernant le taux de la taxe d'assainissement au titre de l'année 2009 comme proposé ci-dessus : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

VII – Dossier Ecole Primaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du suivi du dossier de l'école primaire.

Monsieur Michel MAURIN précise que le chantier avance bien et que l'on peut espérer qu'il soit terminé pour fin janvier 2009.

7.1) Avenants au marché de l'Ecole

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la passation du marché de l'école, il a été omis certaines prestations à savoir :

- pour l'entreprise CONTIVAL, lot n°2, une moins value de 2.124,20 €HT et une plus value de 4.328,08 € HT soit un montant de plus value de 2203,88 € HT
- pour l'entreprise EPIN, lot n°3, une plus value de travaux complémentaires de 180,00 € HT.

Vote concernant l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les avenants mentionnées ci-dessus : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

7.2) Prêt TVA pour l'école

Nous avons sollicité trois organismes pour l'octroi d'un prêt pour régler la TVA du marché de l'école soit 72.000,00 € qui sera pris en charge par la Communauté de Communes et après avoir sollicité leur avis, nous avons préparé le dossier suivant :

- DEXIA – Crédit Local de France : ne souhaite pas nous faire le financement
- Caisse d'Epargne : pas de réponse
- Crédit Agricole :

Proposition d'un taux variable pour un court terme de 2 ans calculé sur Euribor 3 mois avec une marge de 0,80 % soit à ce jour 4,248 % + 0,80 % = 5,048 %.

Pas de pénalité en cas de remboursement anticipé

Pas de frais de dossier

Vote concernant l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'obtention du prêt auprès du Crédit Agricole selon les modalités définies ci-dessus : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

VIII – Dossier Bar restaurant

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après plusieurs échanges entre l'expert et la compagnie Groupama, nous avons obtenu le règlement du 1^{er} versement de 192.433,00 € et l'accord des règlements complémentaires devant intervenir une fois les travaux terminés.

Il convient de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer le contrat d'assurance dommage ouvrage qui sera pris en compte par Groupama.

Vote concernant l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les documents concernant l'assurance dommage ouvrage auprès de Groupama : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

IX – Travaux étanchéité terrasse de la boulangerie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission bâtiment ne se réunissant que le 13 décembre prochain, il convient de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil.

Vote concernant le report de cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

X – Modification des statuts consécutive au transfert de compétence du SDIS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que ce point avait été évoqué lors de la dernière séance.

Après renseignements pris auprès du SDIS, ces derniers nous ont transmis le tableau des taux appliqués aux Communes ou Communauté. Pour l'année 2009, le taux appliqué par habitant est de 14,75 €.

La Communauté devra donc appliquer ce taux et ceci ne changera rien pour la commune.

Vote concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Méluisin dans le cadre du transfert de la compétence en matière de contingent incendie :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

XI – Virement de crédits

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du respect de l'équilibre du budget, il convient de procéder à des virements de crédits détaillés ci-dessous :

Articles	Dépenses	Recettes
6531	- 12.000,00 €	
6411		+ 12.000,00 €
65737		+ 400,00 €
66111	- 400,00 €	

Vote concernant l'autorisation de procéder aux virements de crédits comme définis ci-dessus :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

XII – Convention de mise à disposition de la voirie communale

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention relative à la mise à disposition de la voirie communale à la Communauté de Communes et précise que la signature de cette dernière va permettre de régulariser les écritures comptables.

Vote concernant l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de mise à disposition de la voirie communale à la Communauté de Communes du Pays Méluisin :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

XIII – Virement de crédits

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du règlement des charges transférées à la Communauté de Communes et d'autres dépenses, il convient de procéder à l'ouverture de crédits comme détaillée ci-dessous :

Articles	Dépenses	Recettes
6156	+ 5.000,00 €	
61551	+ 5.000,00 €	
62878	+ 16.000,00 €	
74832		+ 26.000,00 €

Vote concernant l'ouverture de crédits définie ci-dessus.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

XIV – Lotissement La Véronique : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la clôture du budget du lotissement La Véronique, il convient de procéder à des virements de crédits internes détaillés ci-dessous :

Articles	Montant
6015	- 3.848,93 €
6522	+ 3.848,93 €

Vote concernant les virements de crédits dans le budget du lotissement La Véronique :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

XIII – Questions diverses

- Limitation de vitesse dans certains villages

Monsieur Didier DUPONT informe les membres du Conseil Municipal que des riverains sollicitent la mise en place d'une limitation à 50 km/h dans les villages de Touchaubert, Montfrault, Le Coudret, Route de La Grange. Pour ce faire, il convient que Monsieur le Maire prenne un arrêté instaurant la limitation ; la mise en place de la signalisation étant assurée par la Communauté de Communes.

Dans le cadre de la sécurité des habitants, les membres du Conseil Municipal ne s'opposent pas à la mise en place de ces limitations de vitesse.

Un arrêté du maire sera pris en ce sens.

- Classification de la voirie communale

Monsieur Didier DUPONT informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes demande à ce que l'on procède à une classification de nos routes communales et chemins ruraux.

Pour ce faire une commission voirie sera programmée avant le 19 janvier 2009, date à laquelle la classification doit être faite.

- Compte rendu des commissions Patrimoine et Loisirs du 18/11/08

Madame Véronique DELAVEAU donne lecture du compte rendu de la commission du 18 novembre dernier et fait appel aux connaissances de chacun pour trouver des idées ou des intervenants pour la fête du 14 juin 2009.

- Vœux du Maire
- Compte rendu entretien avec Monsieur le Président du Conseil Général

Au sujet de la voirie :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux au niveau du virage du chiron auront lieu dans le courant de l'année 2009 et qu'une limitation de vitesse à 70 km/h sur la départementale 742 entre le croisement de La Grange et le croisement pour aller à la CEREP sera mis en place dans le courant du mois de février 2009.

Au sujet de l'internet à haut débit :

Monsieur Jean-Michel HENRY fait un bref compte rendu et précise que le Conseil Général a pris conscience que le procédé Wimax n'est pas opérationnel.

Il précise que sur les 7 millions d'euros du projet, seul 3,5 millions ont été versés et que le reste ne le serait qu'à la condition que 96 % de la zone soit couverte.

Première quinzaine de janvier 2009, la société Bolloré doit faire connaître sa décision afin de savoir s'ils peuvent honorer la prestation (96 % de couverture). Dans la négative, d'autres solutions seront mises en place selon un délai de 3 à 4 mois.

Fin à 0h15